

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 18 mai 2026**

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion à la mairie, sous la présidence de M. Marc PAGET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 11 mai 2026

Présents : M. PAGET Marc, Maire
M. PONTHEU Eric, Mme LOSSERAND Catherine,
Adjoints au Maire,
Mme FAVRE Stéphanie, M. OUVRIER-NEYRET Philippe, M. LE CURIEUX-BELFOND Hervé,
SARAÏVA Cédric, M. FLAVIEN Guy-Félix,
Mme BESSON Christelle, Mme SOREL Pauline, M. DESAIRE Tomy,
Mme FOURNIER-BIDOZ Maryline, Mme SAULNIER Laetitia,
Conseillers Municipaux

Absent(e)s ayant donné pouvoir :

Mme CARCEY-CADET Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FOURNIER-BIDOZ Maryline,
M. TARDITI Christian a donné pouvoir à M. PAGET Marc

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s :

La séance du conseil municipal est ouverte à 20 h 00

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, entré en vigueur le 01 juillet 2022, modifié par Ordonnance n° 2021-1310 DU 07/10/2021 – Art. 2.,
Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne **M. PONTHEU Eric** pour assurer ces fonctions.

Acte 7.5 - SUBVENTIONS :**Répartition des amendes de Police**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2026, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement d'une barrière de sécurité route de Végy pour un montant de 7 869,98 € HT.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ Approuver les travaux d'aménagement de mise en sécurité Route de Végy,
- ✓ L'autoriser à signer tous les documents afférents à ce projet
- ✓ L'autoriser à solliciter l'aide du Département pour la réalisation des travaux subventionnables au titre des amendes de police

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,
APPROUVE à L'UNANIMITE**

**Les travaux de mise en sécurité route de Végy et,
AUTORISE à L'UNANIMITE**

**M. Le Maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de
Police 2026**

Acte 5.4 – DELEGATION DE FONCTION :
Désignation de délégués “Communes FORETIERES”

M. Le Maire demande au conseil municipal de désigner un nouveau délégué représentant la commune de Giez au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR).

M. PONTHEIU Eric propose sa candidature au poste de Titulaire et

M. DESAIRE Tomy propose sa candidature au poste de Suppléant

Monsieur le maire propose **M. PONTHEIU Eric**, Titulaire et **M. Tomy DESAIRE**, Suppléant, pour représenter la commune au sein du réseau des Communes Forestières.

Après avoir délibéré et procédé au vote,
SONT ELUS à L’UNANIMITE
M. PONTHEIU Eric, Titulaire
M. Tomy DESAIRE, Suppléant
 Délégués au sein du réseau « Communes Forestières »

Acte 8.3 – VOIERIE :
Convention autorisation installation d’une épicerie ambulante

M. Le Maire informe l’assemblée qu’à la demande d’un emplacement pour stationner son camion de vente ambulante de la Société CUSTOM SANDWICH, représenté par M. MARIEN Yann, il convient d’établir une convention de l’utilisation du domaine public à compter du 19 mai jusqu’au 04 septembre 2026.

Le camion stationne sur la commune sur un emplacement situé sur le parking de co-voiturage de la Gare à Giez, les vendredis de 10 h 00 à 15 h 00.

Par délibération n° 2022.27 du 21/06/2022, il a été instauré un droit d’utilisation du domaine public pour ce genre d’activité, d’un montant d’un Euro symbolique par an.

La révision du tarif du droit de place sera revue au terme de la première année de service.

Il est demandé au conseil municipal de l’autoriser à signer la convention d’utilisation du domaine public avec la Société CUSTOM SANDWICH.

Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE à L’UNANIMITE
M. Le Maire à signer la convention de stationnement d’une
épicerie ambulante sur les voies communales

Acte 8.3 – FINANCES :
Budget Supplémentaire EAU 2026

Vu Le Conseil Municipal,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

Vu l’ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d’entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1er juillet 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-11,

Vu le CFU 2025 adopté par le Conseil Municipal du 09/03/2026 conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,

Vu le Budget Primitif 2026 adopté par le Conseil Municipal du 09/03/2026,

CONSIDERANT la nécessité d’intégrer l’affectation du résultat 2025 du budget EAU, soit :

Résultat d’Investissement : 26 692,65 €

Résultat de Fonctionnement : 26 954,78 €

Le présent budget supplémentaire est un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025,

Il est demandé à l'assemblée de procéder au vote du Budget Primitif SUPPLEMENTAIRE du budget EAU 2026 qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes d'exploitation	92 788,56 €
Dépenses et Recettes d'investissement	106 622,72 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter le budget Supplémentaire EAU tel que proposé ci-dessus.

**Après avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,
ADOpte à L'UNANIMITE**

Le budget Primitif SUPPLEMENTAIRE EAU pour l'année 2026

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

○ **URBANISME :**

➤ Déclaration Préalable :

- DP07413525X0027 : KAMELA – Cédric PALMISTE
Réalisation d'une clôture.
AVIS FAVORABLE - Arrêté n° URB-2026/09
- DP07413526X0004 : FERRIERE Pierre
Pose de volets roulants solaires sur neuf fenêtres
AVIS FAVORABLE - Arrêté n° URB-2026/10

○ **TRAVAUX :**

- Fauchage des abords des routes
- Chapelle : Parquet terminé, Drainage à terminer face Nord
- Station UV : Changement des ballasts recherche de panne en cours sans impact sur la qualité de l'eau

○ **COMMUNICATION :**

- « Ecoute et partage » prévue le 15 juin 2026
- Préparation de la Gazette à imprimer pour le mois de Juillet

○ **SCOLAIRE**

- Ecole parcours vert en cours avec le parc des bauges (Végétalisation de la cour de l'école)

Questions diverses

RAS

Fin de la séance 20 h 45

Le Maire,
M. PAGET Marc



Le secrétaire de séance,
M. PONTHEU Eric

